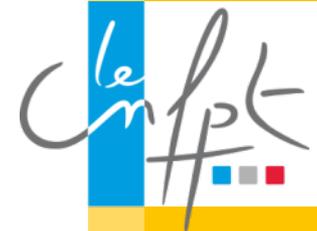


Lozère Énergie Agence Locale de l'Énergie et du Climat



**Au service des collectivités, des
particuliers, des entreprises....**



Les raisons de Lozère Énergie

Satellite du Conseil Départemental :

Association Loi 1901 créée en septembre 2011 à l'initiative du Conseil général de la Lozère, des Chambres consulaires, de la Fédération Française du Bâtiment et de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment.



Objectif :

➡ Favoriser et promouvoir la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables auprès du plus grand nombre d'acteurs possibles : grand public, collectivités, entreprises....

➡ Outil de proximité pour accompagner et animer

➡ Lieu d'échanges entre tous les acteurs de l'énergie

➡ Centre de ressources, d'informations, de conseils et de formation



Les missions de Lozère Énergie

Actions auprès des particuliers :

Espace Info-Energie labellisé par l'ADEME en 2011.

Mission de conseil et d'expertise indépendante et gratuite auprès des particuliers sur :



- la rénovation thermique des bâtiments
- la construction et la démarche RT 2012
- les aides financières à l'amélioration de l'habitat
- la maîtrise de l'énergie et l'information sur les éco-gestes
- la sensibilisation sur les énergies renouvelables

Permanences à Mende (siège) et sur l'ensemble du territoire lozérien (Marvejols, Langogne, Florac, La Canourgue, Villefort, Fournels, Meyrueis, Le Pont de Monvert, Le Massegros).

Actions auprès des collectivités :



Conseil en Energie Partagé lancé en Septembre 2014.



Le Conseil en Énergie Partagé

Le service Énergie spécifique aux petites et moyennes collectivités :



Soutenu par l'ADEME depuis 1995 (Bretagne).

- ➔ Principe de mutualisation : partager un conseiller entre plusieurs communes.
- ➔ Service de proximité et d'ingénierie.
- ➔ Mise en place d'une politique énergétique maîtrisée (adéquation avec un Agenda 21 local) :
 - démarche d'efficacité énergétique afin de réduire les consommations énergétiques et les dépenses
 - actions sur le patrimoine bâti, l'éclairage public et les véhicules
 - conseils neutres, indépendants et entièrement adaptés aux besoins
 - sensibilisation des usagers aux économies d'énergies.

Cotisation sur 3 ans avec un coût de 1,50€/habitant/an.



Le Conseil en Énergie Partagé

Actions principales :

➡ Réalisation de diagnostics énergétiques précis du patrimoine communal :

- Etat des lieux (visites sur terrain, mesures, analyse des factures)
- Préconisations détaillées techniquement et chiffrées (économies énergétiques et financières, rejet de CO2 évité, investissement).

➡ Accompagnement continu pour la mise en place des actions (programme pluriannuel, appui pour la rédaction de cahiers des charges, relecture de CCTP, relecture de devis).

➡ Appui pour les aides financières et la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergies.

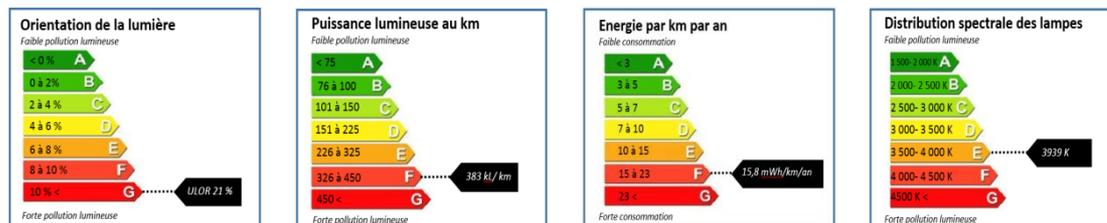
➡ Suivi énergétique : veille des consommations, vérification des gains engendrés suite aux actions réalisées.



La spécificité éclairage public de Lozère Énergie

Enrichissement de la mission de base décrite par l'ADEME sur les communes du Parc National des Cévennes (aire optimale d'adhésion) :

➔ Élaboration de diagnostics énergétiques et environnementaux plus détaillés. Création d'étiquettes selon les critères de l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes) :



➔ Rédaction d'un cahier de recommandations (Conseil en Orientation Énergétique) avec des exigences plus élevées en terme de :

- réduction des consommations énergétiques
- réduction des impacts environnementaux de l'éclairage public.

➔ Accompagnement des communes vers le « Label Villes et Villages Etoilés »

Cas pratique : réalisation d'un diagnostic précis de l'éclairage public

Etapes principales :

➔ Analyse des consommations et des dépenses des 3 dernières années puis mise en adéquation entre les factures et les quartiers éclairés.

➔ Positionnement du village par rapport à des moyennes nationales : Nb d'habitants/point lumineux, Nb de points lumineux/km éclairé

➔ Enrichissement de l'inventaire technique réalisé par le SDEE

➔ Visites sur terrain : analyse des luminaires en place, des usages, et des possibilités d'amélioration (suppression de luminaire...)

➔ Rédaction de préconisations détaillées techniquement, hiérarchisées et chiffrées : gains énergétiques et financiers attendus, investissement et temps de retour, montant des Certificats d'Economies d'énergies valorisables.

➔ Remise du rapport écrit, présentation en conseil municipal et échanges avec le SDEE sur les préconisations élaborées et les futurs matériels à choisir



Etat des lieux du service auprès des collectivités

Communes et communautés de communes adhérentes :

➡ 31 communes dont 22 dans l'aire optimale d'adhésion du Parc National des Cévennes :

Altier, Bagnols-les-Bains, Balsièges, Barre-des-Cévennes, Bédouès, Brenoux, Cassagnas, Cocurès, Florac, Ispagnac, Lanuéjols, La Salle-Prunet, Les Bondons, Meyrueis, Prévencières, Rousses, Saint-André-Capcèze, Saint-Bauzile, Saint-Etienne-du-Valdonnez, Saint-Julien-d'Arpaon, Saint-Laurent-de-Trèves, Vébron

➡ 4 communauté de communes dont 3 dans l'aire optimale d'adhésion du Parc National des Cévennes :

Florac-Sud Lozère, Valdonnez, Villefort

Pour plus d'informations :

Agence Locale de l'Energie et du Climat – Lozère Energie
5 Ter Boulevard Lucien Arnault, BP 106 – 48003 MENDE Cedex
Mail : contact@energie.lozere.fr ; Tel : 04 66 49 60 93
<http://lozere.energie.fr>

